

GUIDE DE THÈSE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PRÉAMBULE

La thèse de doctorat est l'aboutissement d'une expérience professionnelle de recherche. Elle témoigne des capacités de conceptualisation, de problématisation, d'investigation empirique et de réflexion méthodologique. Couronnée par une soutenance devant un jury académique, la thèse contribue ainsi à l'avancement de la recherche en sciences de l'éducation. À la fin de chaque semestre, un rapport d'avancement cosigné par le directeur de thèse est validé par le Doyen pour renouveler l'inscription. Un comité scientifique accompagne le déroulement du parcours et valide les activités figurant dans le portfolio du doctorant, équivalentes à 3 crédits.

1. Structure et normes de présentation du manuscrit de thèse

1.1. Structure

Le manuscrit est un document écrit d'un maximum de 250 à 300 pages (sans les annexes). Il comprend 6 parties.

Introduction : état des lieux et problématisation

- Présentation de la thématique et justification du choix au regard des enjeux éducatifs actuels
- Malaise contextualisé/problème et contexte de l'étude
- Étude exploratoire confirmant le constat de départ
- Ancrage dans la littérature scientifique : brève revue de littérature soulignant la pertinence du sujet, les limites, les lacunes ou les dimensions du problème peu explorées dans les recherches antérieures
- Finalité(s) de la recherche : explorer, décrire, comparer...
- Questionnement préliminaire et question de recherche provisoire
- Hypothèse(s) ou objectif(s) de recherche provisoire(s)
- Plus-value de l'étude/Caractère novateur
- Aperçu méthodologique
- Annonce de la structure de la thèse

Cadre de référence

- Identification et définition des théories et concepts en rapport avec la question de recherche
- Situation de la recherche par rapport à la théorie, aux concepts et à d'autres recherches
- Positionnement du chercheur par rapport à la littérature scientifique
- Finalisation des hypothèses et/ou objectifs à la lumière du cadre de référence, prenant appui sur des ouvrages et des articles scientifiques

Méthodologie de la recherche

- Paradigme et approche méthodologique
- Devis/Type d'étude
- Contexte de l'étude, population et techniques d'échantillonnage
- Techniques de collecte des données
- Techniques d'analyse des résultats

- Considérations éthiques

Présentation des résultats

- Présentation des résultats obtenus (grilles, histogrammes, tableaux analysés, etc.)
- Clarté dans la présentation, en lien avec la question de recherche et les hypothèses/objectifs
- Vérification des hypothèses de départ ou cohérence entre objectifs et résultats

Interprétation et discussion des résultats

- Interprétation pertinente des résultats obtenus
- Discussion des résultats en fonction des théories retenues, en établissant une comparaison avec d'autres résultats de recherche, issus notamment d'articles de revues scientifiques
- Limites de l'étude

Conclusion

- Synthèse de l'ensemble du travail depuis la problématique jusqu'à la discussion, en mettant en valeur les points saillants
- Perspectives et ouverture générale

1.2.Normes de présentation

- APA 7^e édition : <https://www.usj.edu.lb/inst/upload/3d09ae43e56d4e83d058ee411992409a.pdf>

Rubriques à consulter de manière spécifique : marges ; police ; interligne ; numéro de la page ; légendes et formes des tableaux et figues ; sigles et abréviations ; titres et sous-titres ; normes de l'écriture scientifique (citations, références bibliographiques, etc.).

- Recommandations spécifiques à la faculté :
- Page de garde : voir annexe B
- Quatrième de couverture : titre de la thèse en français et en anglais ; résumé en français et en anglais, chacun de 250 mots ; mots-clés en français et en anglais (5 mots-clés)
- Alignement du texte à gauche et à droite
- Pied de page « footer » à gauche : abréviation « Fsedu-USJ », en caractère simple, taille 11, police calibri.
- Haut de page « header » : à l'extrême gauche le titre de la thèse et à l'extrême droite la page en chiffres arabes, en caractère simple, taille 11, police calibri.

2. Projet de thèse

Le projet de thèse, constitué de 30 à 35 pages, est soutenu dans un délai de 2 semestres à dater de la première inscription au cycle doctoral. Toutefois, le doctorant qui n'a pas soutenu son projet de thèse au-delà de trois semestres après sa première inscription est tenu d'interrompre son parcours doctoral, sauf dérogation du Doyen.

Le projet de thèse comporte les éléments suivants :

- Titre provisoire
- Introduction : Choix du sujet, état des lieux de la littérature documentaire et empirique sur la question et problématisation, finalité de la recherche, objectif/question centrale de recherche et sous-questions.
- Cadre théorique définissant les axes de référence en lien avec la problématique
- Présentation des hypothèses provisoires et/ou objectifs provisoires
- Posture épistémologique et méthodologie
- Références bibliographiques selon les normes de l'APA 7^e édition
- Plan provisoire de la thèse

- Calendrier de réalisation

La soutenance du projet de thèse est effectuée après la validation des 6 crédits relatifs aux séminaires dispensés à la Faculté, au cours des deux premiers semestres qui suivent l'inscription au parcours doctoral.

3. Comité d'éthique de la recherche à l'USJ

À l'issue de la soutenance du projet de recherche, l'étudiant prépare le dossier d'éthique (<https://www.usj.edu.lb/cue/procedures.php>).

- Rubriques à consulter de manière spécifique : documents de consentement nécessaires pour mener l'étude, paragraphe introductif pour les outils de collecte de données.
- Le dossier au comité d'éthique de la recherche contient les éléments suivants :
 - Lettre signée par le directeur de thèse.
 - Protocole détaillé de l'étude.
 - Outils de l'étude.
 - Formulaire adéquat d'information et de consentement reprenant les principes éthiques à respecter.
 - Lettre d'engagement à la confidentialité.
 - Accord des institutions sollicitées.

4. Dépôt de la thèse

Avant le dépôt de la thèse, le manuscrit est soumis par le directeur du laboratoire de recherche à un logiciel anti-plagiat. Une politique d'utilisation de l'IA générative et assistée est à respecter. Le dépôt sera refusé en cas de plagiat.

- L'autorisation du dépôt final de la thèse est accordée par le directeur de thèse qui, dans un rapport, adressé au directeur du Laboratoire de recherche en éducation, atteste que la thèse est soutenable.
- La soutenance n'est autorisée qu'en cas de rapports favorables de deux rapporteurs sans aucune réserve. Au cas où ils auraient des remarques sur le manuscrit, le doctorant devra en tenir compte et y apporter les modifications nécessaires. Les membres du jury pourraient exiger de revoir le manuscrit après correction, afin qu'un deuxième rapport favorable soit établi, sinon la soutenance n'est pas fixée.

5. Soutenance de la thèse

- Ouverture de la séance par le président du jury.
- Prestation orale par le doctorant, soutenue par un PowerPoint durant 20 minutes sans interruption.
- Intervention successive du directeur de thèse, des rapporteurs, des membres et du président du jury, pendant 15 minutes chacun, y compris l'interaction avec le candidat (questions-réponses).
- La signature du procès-verbal par les membres du jury se fait lors des délibérations.

Les mentions attribuées sont les suivantes :

Très honorable avec félicitations du jury (à l'unanimité)	La thématique contribue au rayonnement de l'Université, Le document n'a besoin d'aucune modification et peut être publié tel quel La présentation orale est fluide, structurée et dynamique
--	---

Très honorable	Le document a besoin de légères modifications avant d'être publié La présentation est claire et assez organisée
Honorables	Le document a besoin de modifications majeures avant d'être publié La présentation est compréhensible mais le doctorant a lu en grande partie le support visuel très chargé en textes

- Après la soutenance, le candidat remet à la Faculté *via mail*, dans un délai de 15 jours au moins et de 3 mois au plus, une copie de la thèse révisée selon les remarques et les corrections éventuellement proposées par les membres du jury.
- Le jury peut, à titre exceptionnel, recommander la publication de la thèse. Toute autorisation de publication suppose que soient respectées les conditions suivantes :
 - Tenir compte des remarques du jury de soutenance.
 - Faire figurer dans l'ouvrage publié la mention suivante : « Cet ouvrage a fait l'objet d'une thèse de doctorat en [discipline], soutenue à [Institut, Faculté, Université], le [jour/mois/année civile]. Les opinions personnelles y figurant n'engagent que l'auteur ».
 - Déposer au secrétariat de la Fsedu des exemplaires de l'ouvrage, dès que son impression est achevée.
 - Toute violation de ces conditions est passible de poursuites judiciaires.

Annexe A : Politique d'utilisation de l'IA générative et assistée dans le cadre de la thèse

L'usage des technologies d'intelligence artificielle générative (IA) dans le cadre d'un travail de recherche est autorisé sous certaines conditions strictes. L'IA ne peut se substituer à la réflexion personnelle, à la pensée critique, à la rigueur méthodologique ni à l'originalité scientifique attendue d'un doctorant. Son usage reste transparent, éthique et encadré.

Usage autorisé - avec précautions

- Générer des références bibliographiques avec vérification rigoureuse (risque de sources fictives).
- Transcrire des entretiens ou de tableaux statistiques en mentionnant explicitement l'usage dans la méthodologie de recherche.
- Convertir des données en représentations graphiques, telles que des figures, des schémas et des tableaux, avec mention méthodologique précise.

N.B.

- Mentionner explicitement tout usage de l'IA dans une note en fin de thèse.
- Pour toute correction linguistique, recourir à un logiciel de correction de langue, afin d'éviter toute confusion avec l'IA.
- Il est interdit de rédiger du contenu scientifique (introduction, cadre théorique, analyses, interprétation, conclusion).
- Un doctorant reste pleinement responsable de l'intégrité, de la cohérence et de l'exactitude scientifique du texte.

Lettre d'engagement de non-plagiat et d'usage IA

Je, soussigné (e)....., déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres et je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire cette thèse. De même, je confirme avoir respecté les règles de la faculté relatives à l'utilisation de l'IA, en précisant clairement les applications et usages pour lesquels j'y ai eu recours.

Signature :

Annexe B : Modèle de présentation de la page de titre



UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH

ÉCOLE DOCTORALE « SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ »

(Faculté ou Institut)

(16 pts, gras)

THÈSE DE DOCTORAT

(14 pts, gras)

DISCIPLINE : [XXXX]

(14 pts, gras)

SPÉCIALITÉ : [XXXX]

(14 pts, gras)

Sujet de la thèse : *(14 pts)*

[xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx]

(16 pts, gras)

Présentée par : *(14 pts)*

[NOM et Prénom(s) de l'étudiant(e)]

(16 pts, gras)

Sous la direction de : *(14 pts)*

[NOM et Prénom(s) du directeur]

(titre)

(16 pts, gras)

Soutenue le [jour] [mois] [année] Devant le jury composé de : *(14 pts pour ce qui suit)*

[prénom complet] [nom]	<i>(titre)</i>	Président
[prénom complet] [nom]	<i>(titre)</i>	Rapporteur
[prénom complet] [nom]	<i>(titre)</i>	Rapporteur
[prénom complet] [nom]	<i>(titre)</i>	Membre
[prénom complet] [nom]	<i>(titre)</i>	Directeur de thèse

Intitulé et adresse de l'unité ou du laboratoire de rattachement où la thèse a été préparée (12 pts, gras)